

PLAN DE COURS

GGR-2051 : Stage d'intégration en tourisme durable

NRC 81630 | Automne 2021

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce projet permet à l'étudiant de réaliser un stage en lien avec le tourisme durable dans un organisme externe à l'Université Laval. Le sujet peut être lié à une expérience de terrain dans le cadre d'un projet de développement touristique réel ou tout autre sujet pertinent au tourisme et approuvé par le responsable du cours. L'évaluation est basée sur un rapport obligatoire d'une dizaine de pages. Le stage n'est pas obligatoirement rémunéré et est d'une durée minimale de trois semaines à temps complet.

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que si des examens sous surveillance peuvent être réalisés, ceux-ci ont lieu en soirée ou la fin de semaine. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Sur Internet

-	00h00 à 00h00	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021
---	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=130624>

Coordonnées et disponibilités

Pascale Marcotte

Professeure

3149_C Pavillon Abitibi-Price

Pascale.Marcotte@ggr.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Formule pédagogique	4
Les conditions d'admission au stage	5
Modalités d'encadrement	5
Calendrier	5
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	5
Évaluation et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Mandat de stage	6
Rapport de stage	6
Évaluation de l'organisme	6
Barème de conversion	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	8
Évaluation de l'enseignement	8
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Matériel complémentaire	8
Portail thématique de la Bibliothèque	9
Site web de cours	9
Spécifications technologiques	9
Bibliographie	9
Bibliographie	9

Description du cours

Introduction

Le stage d'intégration en tourisme durable (GGR-2051) est l'occasion de mettre en application les connaissances acquises dans le cadre des cours de tourisme et de réaliser un projet dans une organisation extérieure à l'Université Laval.

Le stage vise ainsi à préparer l'étudiant à la pratique professionnelle.

Objectifs généraux

Au terme de l'activité, l'étudiant devra avoir acquis:

- Une perspective d'ensemble des concepts, des méthodes et des attitudes de travail appropriés pour comprendre un problème pratique et pour formuler une solution pertinente;
- Les aptitudes nécessaires pour appliquer les connaissances acquises à des problèmes nouveaux et concrets;
- L'aisance pour communiquer par écrit, la nature de ses réalisations et l'évolution de sa démarche d'intégration;
- Les processus reliés à l'intégration de ses acquis;
- Une expérience concrète de travail sur le plan professionnel et humain;
- La maturité pour porter un jugement critique pertinent sur diverses réalisations, les siennes et celles d'autrui;
- La capacité de rédiger un rapport.

Formule pédagogique

Le stage est une activité pédagogique de **3 crédits** dont l'essentiel du temps de l'étudiant est consacré à la réalisation d'un mandat d'activité réalisé dans un contexte d'emploi en lien avec une **organisation extérieure à l'Université Laval**.

Recherche d'un milieu d'accueil

Il appartient à l'étudiant de trouver un milieu de stage qui correspond à ses intérêts. Il devra s'assurer qu'une personne-ressource accepte de le superviser dans la réalisation d'un travail faisant appel à des compétences de niveau universitaire et utile à l'organisme, l'institution ou l'entreprise dont relève la personne-ressource.


Définition du mandat de stage

L'étudiant discute avec la personne-ressource des projets potentiels et des besoins du milieu de stage. Cette étape complétée, l'étudiant devra échanger avec le responsable du cours pour valider la reconnaissance du projet de stage.

Afin de faciliter l'élaboration du mandat de stage, l'étudiant est invité à consulter le [formulaire](#) (disponible dans la section Évaluation) avant même la rencontre avec la personne-ressource et le professeur.

Le mandat, signé par l'étudiant et la personne-ressources, fait office de "contrat" de stage et doit être déposé dans l'espace prévu sur le portail.

Trouver un stage

Pour vous aider dans la recherche d'un milieu d'accueil, une [liste de lieux de stages](#)  déjà fréquentés par nos étudiants est disponible (www.ggr.ulaval.ca/stages).

Nous vous invitons également à consulter Madame Marjorie Guay, conseillère en emploi et stages à la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, qui pourra vous accompagner dans vos démarches en vue de trouver un milieu de stage correspondant à vos aspirations.

Marjorie GUAY Conseillère - stages et emploi

Tél.: 418 656-2446

Pavillon Abitibi-Price bureau 1250-E

Les conditions d'admission au stage

Le stage de 3 crédits s'adresse aux étudiants qui sont inscrits au programme de Certificat en tourisme durable qui en sont à la dernière session d'inscription au programme ou qui ont complété la majorité de leurs cours.

Considérant le caractère particulier de cette activité, il est important que les étudiants souhaitant réaliser un stage s'assurent de la validité de celui-ci dès que possible.

► Il est recommandé de communiquer avec le responsable du cours avant même le début de la session à laquelle le stage sera inscrit à votre horaire afin de lui faire part de vos intentions.

Modalités d'encadrement

Le stage peut être inscrit à l'horaire de l'étudiant aux trois trimestres de l'année, soit l'automne, l'hiver et l'été. Il doit être réalisé sur une base individuelle et complété au cours de la session d'inscription.

La quantité de travail exigé par un stage correspond à celle d'un cours régulier de trois crédits soit un minimum de 135 heures en milieu de travail dans le cas d'un stage non rémunéré. Dans le cas d'un stage rémunéré, l'étudiant pourra choisir d'augmenter son temps de travail afin de satisfaire les besoins de l'organisme d'accueil.

Calendrier

Les dates suivantes sont proposées à titre indicatif et pourraient varier d'un individu à l'autre en fonction de la spécificité de votre stage. Je vous invite donc à communiquer avec moi afin de vous assurer de la bonne marche de l'activité.

Avant le 30 avril 2021 : Avoir la confirmation qu'un stage vous est offert et en avoir discuté avec la responsable du cours afin de s'assurer de la recevabilité de celui-ci.

Avant le 15 mai 2021 : Déposer un mandat de stage respectant les règles établies au plan de cours (voir mandat de stage).

Avant le 25 août 2021 : Déposer le rapport de stage et la fiche d'évaluation du stage sur le site du cours.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Tel que prévu dans le cadre de la [Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval](#), les étudiants en situation de handicap qui ont un *Certificat médical d'attestation de limitations fonctionnelles* obtenu auprès d'un conseiller du centre d'aide aux étudiants doivent en prévenir leur enseignant au début de la session afin que leurs mesures d'accommodation pour la réalisation du cours et pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures, mais qui n'ont pas cette lettre, doivent contacter le centre d'aide aux étudiants au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Mandat de stage	À déterminer	Individuel	5 %
Rapport de stage	Dû le 15 déc. 2021 à 23h59	Individuel	60 %
Évaluation de l'organisme	Dû le 15 déc. 2021 à 23h59	Individuel	35 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Mandat de stage


Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Utiliser le formulaire ci-joint pour définir le mandat et confirmer l'entente par la signature des deux parties.

Fichiers à consulter :  [Formulaire Mandat Stage](#) (85,38 Ko, déposé le 20 août 2021)

Rapport de stage

Date de remise : 15 déc. 2021 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Voir le fichier pour instructions

Fichiers à consulter :  [Rapport de stage](#) (84,6 Ko, déposé le 20 août 2021)

Évaluation de l'organisme

Date de remise : 15 déc. 2021 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 35 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Remettre le formulaire à la personne qui supervise le stage.

L'évaluateur peut acheminer directement le rapport d'évaluation au professeur

Fichiers à consulter :


 [GGR 2051 Rapport d'évaluation du stage.docx](#) (85,92 Ko, déposé le 20 août 2021)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Aucun matériel n'est nécessaire pour ce cours.

Matériel complémentaire

Pour apprendre à citer vos sources :

<https://www5.bibl.ulaval.ca/services/redaction-et-citation/citation-de-sources>

Portail thématique de la Bibliothèque

Quelques banques de données accessibles par la bibliothèque :

[ABI/INFORM Complete](#) (plutôt gestion)

[Cairn](#) (en français)

[Urban studies abstracts](#) (études urbaines)

[Taylor & Francis online](#) (sciences sociales)

[Sage journals online](#) (sciences sociales)

[Web of science](#) (tout terrain !)

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : www.portaildescours.ulaval.ca

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit
Machine virtuelle	Java	www.java.com	Gratuit

Bibliographie

Bibliographie

Quelques médias professionnels en tourisme :

<https://www.destinationcanada.com/fr>

<http://www.tourmag.com/> 

<http://www.lechotouristique.com/> 

<http://tourismexpress.com/> 

<http://veilletourisme.ca/> 

<http://www.veilleinfotourisme.fr/> 

<https://www.ustravel.org/>

<http://www.mtc.gov.on.ca/fr/tourism/tourism.shtml>